



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
29 avril 2010  
Français  
Original: anglais

### Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

#### Douzième session

Bonn, 1<sup>er</sup>-11 juin 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

#### Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

## Documentation propre à faciliter les négociations entre les Parties

### Note du Président\*

#### Résumé

La présente note concerne la documentation établie par le Président du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) pour faciliter les négociations entre les Parties. Elle est fondée sur l'annexe I du rapport du Groupe sur sa dixième session et rassemble comme suit des textes de projets de décision figurant dans cinq additifs: le projet de décision intitulé «Amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3» dans l'additif 1; le projet de décision intitulé «Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie» dans l'additif 2; le projet de décision intitulé «Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets» dans l'additif 3; le projet de décision intitulé «Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs à utiliser pour calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits; et autres questions méthodologiques» dans l'additif 4; et le projet de décision intitulé «Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques et mesures à la disposition des Parties visées à l'annexe I» dans l'additif 5.

\* Le présent document a été soumis après la date limite vu le court intervalle séparant les onzième et douzième sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

## Introduction

### A. Mandat

1. À sa onzième session, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) a prié son président d'établir une documentation propre à faciliter les négociations en s'appuyant sur l'annexe du rapport sur sa dixième session, compte tenu des travaux effectués et des décisions adoptées par la CMP à sa cinquième session sur la base du rapport du Groupe de travail spécial sur sa dixième session, afin qu'il l'examine à sa douzième session, et de communiquer cette documentation deux semaines au moins avant cette session<sup>1</sup>.

### B. Objet de la note

2. La présente note est fondée sur l'annexe I du rapport du Groupe de travail spécial sur sa dixième session<sup>2</sup>. Il y a été tenu compte des travaux que la CMP a réalisés sur la base des projets de textes contenus dans cette annexe.

3. L'annexe I du rapport du Groupe de travail spécial sur sa dixième session contient des textes de projets de décision sur les diverses questions dont le Groupe est saisi. Ces textes ont été rassemblés comme suit dans des additifs à ce document:

a) L'additif 1 contient le texte d'un projet de décision intitulé «Amendements à apporter au Protocole de Kyoto comme suite au paragraphe 9 de son article 3»;

b) L'additif 2 contient le texte d'un projet de décision intitulé «Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie»;

c) L'additif 3 contient le texte d'un projet de décision intitulé «Échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets»;

d) L'additif 4 contient le texte d'un projet de décision intitulé «Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources; paramètres de mesure communs à utiliser pour calculer l'équivalent dioxyde de carbone des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits; et autres questions méthodologiques»;

e) L'additif 5 contient le texte d'un projet de décision intitulé «Examen des informations sur les conséquences environnementales, économiques et sociales potentielles, y compris les retombées, des outils, politiques et mesures à la disposition des Parties visées à l'annexe I».

### C. Mesures que pourrait prendre le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

4. Compte tenu de la nature itérative de son programme de travail, le Groupe de travail spécial voudra peut-être prendre connaissance de la documentation mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus au fur et à mesure de la progression de ses travaux. Il pourrait aussi

---

<sup>1</sup> FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 27 a).

<sup>2</sup> FCCC/KP/AWG/2009/17.

donner à son président des indications sur la manière d'actualiser et de remanier la documentation avant sa treizième session pour qu'elle soit examinée lors de celle-ci.

5. Le Groupe de travail spécial souhaitera peut-être se rappeler que, dans sa décision 1/CMP.5, la CMP lui a demandé de remettre les résultats des travaux menés en application de la décision 1/CMP.1 pour qu'elle les adopte à sa sixième session.

---